

Bureau Fédéral

Réunion des Vendredi 3 et Samedi 4 Juillet 2026

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président

Mmes Valérie ALLIO, Brigitte DESBOIS, Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Anne LUCIANI, Nathalie MOREAU et Frédérique PRUD'HOMME (en visio)
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Thierry BILICHTIN, Thierry DUDIT, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Invités : Mme Françoise AMIAUD
MM. Bernard LEBOT, Arnaud PETITBOULANGER, Guillaume SCHEER et Luc VALETTE

Excusés : Mmes Valérie ALLIO et Perrine LE LEUCH
M. Corentin CARNE

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Claire DENDARY, Océane LAUNAY, Vanessa MATHIEU et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	Annexe 01 – 2026-07-03 BF – DAJI
02	Annexe 02 – 2026-07-03 BF – DU Annuaire fédéral 2026-2027 V2
03	Annexe 03 – 2026-07-03 BF – DU Règlements Sportifs 2026-2027 V2
04	Annexe 04 – 2026-07-03 BF – Délégation Clubs & Territoires
05	Annexe 05 – 2026-07-04 BF – Délégation Développement
06	Annexe 06 – 2026-07-04 BF – Projet d'accessibilité numérique
07	Annexe 07 – 2026-07-04 BF – Les 10 règles d'or et le test YOYO
08	Annexe 08 – 2026-07-04 BF – Test d'aptitude physique
09	Annexe 09 – 2026-07-04 BF – Support SGL - Décisions
10	Annexe 10 – 2026-07-04 BF – DAJI
11	Annexe 11 – 2026-07-04 BF – Délégation Compétitions
12	Annexe 12 – 2026-07-04 BF – Délégation Clubs & Territoires
13	Annexe 13 – 2026-07-04 BF – Délégation Clubs & Territoires – Informations non diffusées en séance

Vendredi

1. Ouverture – Présidence

1.1. Ouverture

Le Président annonce le recrutement d'Éric GROLLEAU au poste de Directeur Général Adjoint, en charge de toute la partie opérationnelle de la Fédération.

Sa prise de fonction est fixée au 15 septembre 2026.

En conséquence, il démissionnera de ses fonctions de membre du Comité Directeur de la FFBB.

1.1.1. Calendrier Assemblée Générale électorale

Jean-Pierre HUNCKLER informe le Bureau Fédéral qu'une Assemblée Générale Électorale se tiendra en décembre 2026, pour ne pas alourdir l'Assemblée Générale Ordinaire d'octobre 2026. Cette assemblée générale électorale permettra de pourvoir les postes vacants au Comité Directeur Fédéral.

1.2. Trésorerie

1.2.1. Budget prévisionnel 2026-2027

Thierry DUDIT présente le budget prévisionnel de la saison 2026-2027.

Budget prévisionnel validé par le Bureau Fédéral.
--

1.3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

1.3.1. Documents uniques

Document Unique qui regroupe l'ensemble des modifications réglementaires adoptées au cours de la saison sportive 2025/26 pour une application lors de la saison sportive 2026/27.

Ce document intègre plusieurs évolutions notables et consultables en **annexe 01**.

Validation du Bureau Fédéral.

Demande de report d'application à la saison 2027/28 pour les mesures suivantes :

- Les critères d'accès en LBWL exigeant un centre de formation agréé ou un centre d'entraînement labellisé de niveau 1.
- Le dossier Transidentité, dont la procédure rédigée sera finalisée pour le Comité Directeur du 11 décembre 2026.

Par ailleurs, la séance du Bureau Fédéral du 28 août 2026 fixera les impacts sur les règlements sportifs féminins 2027/28 découlant des évolutions validées par le PPF 2025/2029.

Validation du Bureau Fédéral.

Sont disponibles en **annexes 02 et 03**, les liens vers les Documents Uniques suivants :

- Annuaire fédéral,
- Règlements Sportifs Généraux et Particuliers.

Validation du Bureau Fédéral

1.4. Délégation Clubs & Territoires

1.4.1. Propositions PSF 2026 (clubs, comités, ligues)

Thierry BILICHTIN présente les propositions financières relatives au PSF 2026, structurées par type de structure et par territoire.

- Ligues régionales de l'Hexagone ;
- Comités départementaux et territoriaux de l'Hexagone ;
- Clubs de l'Hexagone ;
- Ligues régionales d'outre-mer ;
- Clubs d'outre-mer.

Le détail de ces propositions est consultable en **annexe 04**.

2. Sujets à débats

2.1. Délégation Développement

2.1.1. Commission 3x3 Développement Territorial

2.1.1.1. Cahier des charges pour l'organisation des finales nationales 3x3

Stéphane KROEMER présente le cahier des charges relatif à l'organisation des finales nationales 3x3. Ce document, qui doit être retravaillé avec le Pôle Marque, est consultable en **annexe 05**.

2.2. Secrétaire Général

2.2.1. Projet d'accessibilité numérique

Luc VALETTE présente les enjeux de l'accessibilité numérique, qui vise à faciliter la navigation sur le web pour les personnes en difficulté (déficients visuels, daltoniens, seniors, etc...).

Ce sujet concerne un tiers des internautes.

AL'écosystème digital de la FFBB est vaste :

- Le site institutionnel (FFBB.com) et les sites de résultats ou de statistiques.
- Les plateformes de formation et les plateformes transactionnelles (SG Store, billetterie, licences).
- Les outils métiers, les applications mobiles et les services externes.
- Les nombreux contenus numériques, comme les fichiers PDF ou les règlements sportifs.

Pour se mettre en conformité avec la loi, la Fédération a l'obligation de réaliser un audit de cet écosystème.

Le détail de ces enjeux est disponible en **annexe 06**.

**Validation de principe du scénario 2, sous réserve de son inscription préalable au budget.
Validation définitive au prochain Bureau Fédéral.**

Guillaume SCHEER préconise de voir avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour une aide financière éventuelle.

2.2.2. Projet « Évolution de la solution e-Marque »

L'objectif initial était de commercialiser les statistiques des rencontres de la FFBB (hors Haut Niveau) via une solution externe.

Les tests techniques menés se sont révélés fonctionnels, mais le résultat qualitatif est jugé insuffisant.

En parallèle, l'outil actuel e-Marque FFBB repose sur une architecture informatique obsolète qui ne permet plus d'évolutions et cessera d'être viable d'ici deux ans.

Pour y répondre, l'option retenue est d'adopter la solution e-Marque fournie par la FIBA pour le 5x5 et le 3x3.

Les données seront directement importées vers FBI pour la gestion des compétitions et l'élaboration du ranking fédéral.

Cette transition permettra à la FFBB de ne plus supporter les coûts de développement et de maintenance, de disposer de solutions adaptées pour le 3x3 et le ranking, et de générer des rétributions financières grâce à la commercialisation des données.

2.3. Délégation Formation & Emploi

2.3.1. Préconisations de tests physiques arbitres régionaux et départementaux

Pour la Commission Médicale (COMED), il n'y a pas de préconisations particulières concernant les tests physiques, à partir du moment où l'arbitre a satisfait à ses obligations médicales.

La Commission a pris connaissance des modalités du test YOYO, destiné à évaluer la condition physique et l'aptitude des arbitres à exercer leurs fonctions.

Le bilan préalable à la validation médicale a été spécifiquement adapté au niveau d'arbitrage.

Une fois validé, ce bilan médical atteste :

- De l'absence de contre-indication médicale à la pratique de l'arbitrage au niveau requis au jour de l'examen.
- De la réalisation effective d'une évaluation montrant un risque non significatif d'accident médical grave pendant l'activité.
- Du fait que l'arbitre a bien pris connaissance des messages de prévention et des bonnes pratiques sportives (notamment les 10 règles d'or du club des cardiologues du sport).

En conséquence, la COMED ne formule aucune remarque de nature à freiner la mise en place de ce test d'évaluation, qui s'effectue sous la propre responsabilité de l'arbitre (ou de ses parents s'il est mineur).

Les documents de présentation détaillés sont disponibles en **annexes 07 et 08**.

Validation du Bureau Fédéral.

2.3.2. Déclinaison des règles de jeu FIBA

Arnaud PETITBOULANGER présente les nouvelles règles pour les articles suivants :

Art. 1 Définition

- ajout du **Délégué Technique** qui, si présent, a les mêmes attributions que le Commissaire dans les règles de jeu.

Validation du Bureau Fédéral pour une application immédiate.

Art. 2 Règles sur les tracés des terrains

- davantage de latitude sur les couleurs des tracés du terrain.

Validation du Bureau Fédéral pour une application immédiate.

Art. 4 Tenue des joueurs

- plus d'obligation d'avoir des chaussettes visibles.

Validation du Bureau Fédéral pour une application immédiate.

Art. 15 Joueur en action de tir

- précisions et limitation de l'action de tir
 - pas de faute sur tir en zone arrière sauf sur tir au buzzer
 - faute sur tir en course, tir possible uniquement si démarré dans la zone à 2 points
 - sur tirs et tirs en déplacement, le début du mouvement des épaules vers le panier remplace le mouvement des bras

Validation du Bureau Fédéral pour une application immédiate.

Art. 24 Reprise de dribble

- précision minimale

Validation du Bureau Fédéral pour une application immédiate.

Les **art. 36** (fautes techniques), **art.37** (fautes disruptives (faute d'interruption du jeu)) et **art. 38** (faute flagrante) sont pour le moment, **mis en suspens**.

Une réunion d'urgence sera organisée avec le Service Informatique (SI) et les parties prenantes concernées pour étudier la faisabilité technique.

2.4. Délégation Compétitions

2.4.1. Transidentité – Avancement des travaux

Bernard LEBOT présente l'avancement des travaux concernant la gestion de la transidentité, prévus pour une application au cas par cas dès la saison 2027-2028.

Le parcours comprendrait l'étude de la demande par le Médecin Directeur National, suivie d'une consultation auprès d'un praticien spécialisé.

Un comité d'experts médicaux analyserait ensuite le dossier médical complet avant qu'une décision d'autorisation ne soit rendue.

Concernant les arbitres transgenres, la COMED préconise de les exclure de ce processus spécifique en raison de l'absence de contacts physiques et d'écart de capacités d'endurance.

Il est précisé que le Comité Ethique est saisi du dossier sur ce point spécifique.

Jean-Pierre HUNCKLER propose de se rapprocher du handball (fédération déclarant traiter au cas par cas) pour connaître leur protocole et de vérifier si la FIBA va vers des tests systématiques avant les compétitions internationales.

2.5. Délégation Clubs & Territoires

2.5.1. Evolution des licences et typologie des clubs

Thierry BILICHTIN présente les statistiques 2025-2026 des licences.

Constats généraux :

- Une baisse générale
- Les ligues de Mayotte, Guyane, Guadeloupe sont en progression. En métropole, seule la Ligue des Pays de la Loire connaît une croissance.
- La part des licenciées est stable depuis au moins 10 saisons, avoisinant les 35 %.

Catégories	Féminin	Evol F n-1	Masculin	Evol M n-1
Micro (U1 à U6)	7 882	+1.5%	19 028	+5%
Mini (U7 à U11)	54 675	-8%	103 005	-2.3%
Jeunes (U12 à U18)	79 525	-1.9%	144 389	-3.4%
U21/Séniors (U19 à Séniors)	73 620	+2.1%	139 187	+1.6%
TOTAL	215 702	-2.1%	405 609	-1%

Constats généraux concernant la taille des clubs :

- Le nombre total de clubs est de 3675, soit +2 clubs qu'en 2024-2025.
- Le nombre de clubs sans licenciés reste significatif et en hausse malgré les politiques mises en place liées au renouvellement des affiliations.

	Taille des clubs en nombre de licenciés															
	0	1-11	12-80	81-160	161-240	241-320	321-400	401-480	481-560	561-640	641-720	721-800	801-880	881-960	961-1040	1041-1200
2023-2024	61	59	726	1071	920	515	202	75	29	7	4	2	2	1	1	
2024-2025	45	62	706	1052	907	558	198	84	41	10	7			1	1	1
2025-2026	65	65	702	1076	901	534	203	78	30	9	8	1			2	1

3. Délégations - Décisions

3.1. Direction Générale / Direction Technique

3.1.1. Attribution organisation Tournoi Inter Pôles 2027-2028

Max BRESOLIN présente deux candidatures pour l'organisation conjointe des éditions 2027 et 2028 du Tournoi Inter Pôles (TIP) U15, une attribution groupée étant privilégiée pour sécuriser l'organisation à moyen terme.

Les deux dossiers s'avèrent de qualité et de budgets équivalents, tout en proposant des implantations géographiques distinctes :

- la candidature de Lons-le-Saunier présente un état d'avancement supérieur, avec les hébergements d'ores et déjà réservés et les financements publics sécurisés.
- la candidature de la Ligue Occitanie, sur le site de Montauban, affiche des engagements fermes pour finaliser ces mêmes points.

Validation du Bureau Fédéral pour l'attribution du TIP pour 2027 et 2028 à la Ligue Régionale de l'Occitanie.
Brigitte DESBOIS n'a pas pris part au vote.

3.2. Secrétaire Général

3.2.1. Renouvellement des membres dans les Commissions FFBB

De manière générale, et sauf nouvelle proposition de la Commission concernée, tous les membres sont reconduits tacitement pour la saison sportive 2026/27.

Toutefois, un membre occupant actuellement les fonctions de Vice-Président de la Commission juridique (Section règlements) et de membre de la Commission Clubs ne sera pas renouvelé à la suite d'un différend l'opposant aux dirigeants de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ayant conduit à la saisine du Conseil d'Honneur, il est proposé de ne pas renouveler sa mission.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2.2. Modification composition des Commissions :

3.2.2.1. Commission Juridique – Section structures clubs

Thierry BALESTRIERE propose la désignation d'un Vice-Président de la Commission Juridique, en charge de la Section Structures clubs (**annexe 09**).

Validation du Bureau Fédéral.

3.2.2.2. Commission Emploi

- ajout d'un membre en **annexe 09**.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2.2.3. Commission des techniciens

- ajout d'un membre en **annexe 09**.

Validation du Bureau Fédéral.

3.2.2.4. Commission 5x5

Des ajustements sont présentés pour la Commission 5x5 – Partie Officiels, disponibles en **annexe 09**.

Validation du Bureau Fédéral.

3.3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

3.3.1. Dérogations :

3.3.1.1. Engagement de 2 clubs

Amélie MOINE présente un projet d'Union senior et jeune pour une durée de 3 saisons entre l'Association Sportive Montferrandaise (ASM) et l'Union Sportive Beaumont Basket.

Ce projet sportif vise à bâtir un club de référence pour le basket féminin, en constituant une équipe NF1 compétitive, en structurant un pôle Élite pour retenir les talents régionaux et en renforçant l'attractivité auprès des partenaires et bénévoles.

La demande porte sur l'engagement de trois équipes en championnat de France :

- l'équipe NF1 sous l'égide de l'ASM.
- l'équipe NF3 sous l'égide de Beaumont.
- l'équipe NFU18 Élite, dont l'engagement a préalablement été validé en faveur de l'ASM par le Bureau Fédéral du 5 juin 2026.

Article 320.1 des Règlements Généraux :

- l'Union ne peut engager **qu'une équipe par catégorie** ;
- **Par dérogation** et en présence **d'éléments sportifs exceptionnels**, le **Bureau Fédéral** pourra autoriser **l'engagement d'une seconde équipe senior dans une même catégorie au sein de l'Union**. Dans cette hypothèse, chaque membre de l'Union devra satisfaire aux règles d'engagement dans les catégories seniors et jeunes et respecter les obligations sportives de la division concernée.

Validation du Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON et Carole FORCE n'ont pas participé au vote.
--

3.3.1.2. Annulation de licences

Article 423 des Règlements Généraux (pour la saison 2026/2027) :

Annulation de licence

« Toute personne physique pourra, à tout moment durant la saison (y compris après la validation du Comité Départemental/Territorial de sa licence), solliciter l'annulation de sa licence auprès de la Commission Fédérale Qualifications, pour un des motifs suivants :

- licencié qui a subi une blessure grave qui l'a contraint à mettre un terme définitif à sa saison sans avoir participé à une rencontre officielle avec le club au sein duquel il est licencié (ou tout autre club pour les licenciés bénéficiaire d'une autorisation secondaire) ;

- licencié victime de violences sexuelles/physiques/psychiques/psychologiques ou de bizutage.

La Commission Fédérale Qualifications appréciera, au regard des éléments justificatifs apportés par le licencié, le bienfondé de la demande et procédera le cas échéant à l'annulation ou non de la licence ».

Le récapitulatif des demandes ci-dessous est disponible en **annexe 10** :

- 4 demandes de joueurs/joueuses pour blessures graves
- 2 demandes en raison du forfait avant le début de saison de leur équipe (dont joueur qui a également eu une blessure grave)
- 4 demandes en raison du renouvellement, sans leur accord, de leur licence
- 1 demande dans le cadre d'un retour de l'étranger (échange ERASMUS) d'un joueur n'ayant pas joué en compétition la saison passée

Les demandes des joueurs n°1, 3, 4, , 8, 9, 10 et 11 sont **validées par le Bureau Fédéral**.

Les demandes des trois joueurs corses doivent être vérifiées.

La demande d'annulation de licence du joueur n°2 est **refusée par le Bureau Fédéral**, le joueur ayant participé à 3 matchs officiels.

3.3.1.3. Conciliations

Agent sportif 1 : suspension temporaire de la licence d'agent sportif d'une durée de 12 mois dont 6 mois avec sursis et pénalité financière de 1 500 € ferme :

Le conciliateur propose que l'agent sportif s'en tienne à la décision contestée s'agissant des 1500 € ferme et à la Fédération de ramener à 6 mois dont 3 mois avec sursis la suspension prononcée.

Validation du Bureau Fédéral.

M. Y, agent sportif : suspension temporaire de la licence d'agent pour une durée de 6 mois, dont 3 mois avec sursis et pénalité financière : 1 500 € ferme.

Le conciliateur propose que l'agent sportif s'en tienne à la décision contestée s'agissant du maintien de la suspension mais à la Fédération de réduire l'amende à 500 euros (dépassements de faibles montants, environ 100-200 euros).

Validation du Bureau Fédéral.

Club : contestation de la perte par pénalité d'une rencontre de PNM (Ligue Régionale de Bretagne) :

Le conciliateur a rejeté le recours mais proposé d'engager, le cas échéant, une conciliation facultative.

La Ligue ayant confirmé que le club même en récupérant le gain du match, ne pouvait prétendre à la montée. Il est donc proposé de ne pas donner une suite favorable à une éventuelle conciliation facultative.

Validation du Bureau Fédéral quant à la conciliation facultative.

M. Z, agent sportif : décision prise par la Commission des Agents Sportifs de suspension temporaire de la licence d'agent sportif pour 6 mois ferme pour avoir cumuler les fonctions d'agent sportif et de coach.

La conciliatrice a proposé aux parties de trouver un accord qu'elle matérialiserait dans un procès-verbal.

Stéphane KROEMER et Amélie MOINE présentent le dossier et proposent que la suspension de l'agent prenne fin à partir de la désignation du conciliateur sous réserve que l'agent fasse une demande de suspension de sa licence d'agent sportif pour a minima une saison sportive

Validation du Bureau Fédéral.

Thierry BILICHTIN ne prend pas part aux délibérations.

M. A, entraîneur licencié : interdiction d'exercice de toute fonction pour une durée de deux ans ferme, plus un an de sursis :

Désistement du recours.

M. B, joueur professionnel : suspension d'un match ferme et un match avec sursis :

Refus de désignation d'un conciliateur en urgence et désistement du recours.

Dossier supplémentaire 1 :

Refus d'affiliation de la FFBB. Conciliation à venir.
--

3.3.1.4. Paris sportifs

L'Autorité Nationale des Jeux a transmis 61 retours positifs concernant des acteurs de la discipline interdits de parier sur le basket-ball ou de communiquer des informations privilégiées.

Aucun arbitre ne figure dans ces retours, et le contrôle mené avec la Française des Jeux (FDJ) n'a donné aucun résultat positif.

Le bilan de ce second croisement met en évidence deux situations distinctes :

- 44 acteurs étaient déjà identifiés lors du premier contrôle, ce qui engendre actuellement 19 dossiers disciplinaires, 23 courriers de rappels et deux procédures RH.
- 17 nouveaux acteurs apparaissent positivement. En application des critères du Bureau Fédéral, ces nouveaux profils se répartissent en 5 acteurs liés à des fonctions sensibles et un acteur ayant engagé des mises supérieures ou égales à 50 € pour un total d'au moins 10 paris. Aucun cas de récidive n'est à déplorer.

Au total, ces 17 nouveaux retours se traduisent par l'ouverture de quatre dossiers auprès de la Commission Fédérale de Discipline et l'envoi de treize courriers de rappel.

3.3.1.5. Mesures conservatoires administratives

5 mesures conservatoires administratives sont **validées par le Bureau Fédéral**.

2 recours gracieux sont **validés par le Bureau Fédéral**.

2 demandes de reprise de licence sont **validées par le Bureau Fédéral**.

Ces documents sont disponibles en **annexe 10**.

3.3.2. Chargés d'instruction discipline

Conformément à l'article 10.2 du Règlement Disciplinaire Général, qui encadre le profil, l'indépendance et l'obligation de confidentialité des personnes habilitées à instruire les affaires disciplinaires, il est proposé de désigner des chargés d'instruction bénévoles issus des territoires pour la Commission Fédérale de Discipline.

Cette proposition répond à trois objectifs principaux :

- pallier l'augmentation du nombre de dossiers disciplinaires traités par la Commission.
- renforcer la qualité des instructions en s'appuyant sur des connexions locales.
- former ces nouveaux intervenants aux procédures disciplinaires.

Validation du Bureau Fédéral.

3.4. Délégation Compétitions

3.4.1. Formules des Coupes de France Seniors (Saison 2026-2027)

Alain SALMON présente les formules des Coupes de France Séniors, disponibles en **annexe 11** :

- Coupe de France Joë JAUNAY

Validation du Bureau Fédéral.

- Trophée Coupe de France Séniors Féminines

Validation du Bureau Fédéral.

- Coupe de France Robert BUSNEL

Validation du Bureau Fédéral.

- Trophée Coupe de France Séniors Masculins

Validation du Bureau Fédéral.

3.4.2. Repêchage en Nationale Masculine 1 (Saison 2026-2027)

La composition de la Nationale Masculine 1 (NM1) est fortement bousculée par des événements récents.

D'une part, la disparition potentielle de la SASP ESSM Le Portel pourrait entraîner le repêchage de l'UJAP Quimper 29 en ÉLITE 2.

D'autre part, le club de C'Chartres Métropole Basket a été rétrogradé en championnat régional par la Commission de Contrôle de Gestion (CCG), bien que cette décision reste susceptible de recours.

Par ailleurs, une réforme globale validée par le Comité Directeur de décembre 2025 prévoit de réduire le championnat de NM1 de 28 à 24 équipes à compter de la saison 2027-2028, ce qui nécessite six descentes pour seulement deux accessions à l'issue de la saison 2026-2027.

Au regard des éléments présentés et de la réforme à venir, la Commission 5x5 propose au Bureau Fédéral, conformément à l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux de ne pas pourvoir aux places qui resteraient vacantes.

Validation du Bureau Fédéral

3.5. Délégation Clubs & Territoires

3.5.1. Commission Clubs

3.5.1.1. Affiliations des clubs

Gérald NIVELON présente plusieurs dossiers d'affiliation, dont le détail est consultable en **annexe 12** :

- REIMS UNITED SISTERS CHATILLONS BASKET

Validation du Bureau Fédéral.

- SARLIAC BASKET CLUB

Validation du Bureau Fédéral.

- LE VIGAN BASKETBALL

Validation du Bureau Fédéral.

- BASKETBALL 2 ROANNE

Validation du Bureau Fédéral.

- LA MONTAGNE BASKET CLUB

Validation du Bureau Fédéral.

- PARISIAN PREP

Validation du projet de l'association par le Bureau Fédéral et validation de la demande d'affiliation sous convention en Association Conventionnée (AC).

- LES PIRATES DE MONTELIMAR

Validation du Bureau Fédéral pour le report de l'instruction de cette demande d'affiliation.

- UNION BIRDS : la Commission Fédérale Clubs propose de suivre son avis défavorable au projet, considérant qu'un club n'a pas vocation à fédérer d'autres clubs, au risque de concurrencer le rôle des comités départementaux. Les besoins de coopération inter-clubs peuvent déjà être couverts par les dispositifs existants (CTC, Entente, Union).

Refus du projet de l'association et de la demande d'affiliation par le Bureau Fédéral.

- PULSE SPORTS ASSOCIATION : la Commission Fédérale Clubs propose de suivre son avis défavorable, considérant que l'activité de l'association se limite à l'organisation de camps de basket, laquelle ne relève pas d'une affiliation fédérale.

Refus du projet de l'association et de la demande d'affiliation par le Bureau Fédéral.

- PAYS DE MONTAIGU BASKET : la Commission Fédérale Clubs propose de suivre son avis défavorable, considérant que l'activité de l'association se limite à l'organisation de camps de basket, laquelle ne relève pas d'une affiliation fédérale.

Refus du projet de l'association et de la demande d'affiliation par le Bureau Fédéral.

Renouvellement d'affiliation d'Associations bloquées :

- RIBEAUVILLE

Validation du Bureau Fédéral et validation de la demande de renouvellement d'affiliation sous convention en Association Conventionnée (AC)

- CA MANTES LA VILLE

Validation du Bureau Fédéral.

- FEEDBAC

Refus de la demande de renouvellement d'affiliation, l'association ne comptant qu'un seul licencié.

3.5.1.2. CTC (Coopérations Territoriales de Clubs) : demande de création, modifications renouvellements

Les 3 demandes de création de CTC suivantes sont **refusées par le Bureau Fédéral** :

- POLIGNY JURA BASKET COMTE : refus en raison des dettes de la CTC auprès de la Ligue Bourgogne-Franche Comté et de la budgétisation des primes de matchs dans leur projet de développement.

- PEVELE TEMPLEUVE : Report de l'instruction de la demande pour effectuer des recherches supplémentaires.

MOISSY MONTGERON : refus en raison de la pertinence territoriale et de la présence des deux clubs dans une autre CTC

- TOULON BASKETBALL – BCO : refus en raison de l'absence de licenciés dans l'un des clubs.

Ci-dessous, les décisions de 5 demandes de modifications de CTC :

- PCMSMSP : **Validation du Bureau Fédéral.**
- Basket Brétillien de la Seiche – BBS : **Validation du Bureau Fédéral.**
- BCA/USCG : **Validation du Bureau Fédéral.**
- CEVENNES BASKETBALL : **Validation du Bureau Fédéral.**
- ENTENTE LA ROCHE BASKET : **Refus du Bureau Fédéral, l'un des 2 clubs n'ayant pas de licencié.**

Ci-dessous, les décisions de 11 demandes de renouvellements CTC :

- EST BASKET 43 : **Validation du Bureau Fédéral.**
- NORD PUY DE DOME : **Validation du Bureau Fédéral.**
- ENVOL : **Validation du Bureau Fédéral.**
- OCM-JSB-USM : **Validation du Bureau Fédéral.**
- HAUTE BRETAGNE BASKET : **Validation du Bureau Fédéral.**
- T-A-A-C BASKET : **Validation du Bureau Fédéral.**
- AMIENS CŒUR DE SOMME BASKET BALL : **Validation du Bureau Fédéral.**
- BAIE BASKETBALL : **Validation du Bureau Fédéral.**
- CAP BASKET 44 : **Validation du Bureau Fédéral.**
- POLE BASKET SUD CENTRE : **Refus du Bureau Fédéral, le dossier étant incomplet et deux clubs membres de la CTC ayant déposé une demande de création de CTC en parallèle.**
- FURIANI VESCOVATO BB : **Validation du Bureau Fédéral.**

Les 5 fins de CTC suivantes sont **validées par le Bureau Fédéral** :

- DEUX RIVES 38
- BALMES DAUPHINOISES
- CHARNY VERDUN
- CENTRE CREUSE
- LITTIRAL VAR BASKET

Le suivi des procédures de fusion montre deux dossiers en cours de traitement au sein des ligues régionales :

- La Coopération Territoriale de Clubs Ouest Montpellier Métropole Basket, rattachée à la Ligue Occitanie (CD34).
- La Coopération Territoriale de Clubs SNBC, rattachée à la Ligue Pays de la Loire (CD44).

3.5.1.3. Commission Outre-Mer et Corse

3.5.1.3.1. Contrat d'objectif sur la base du timbre licence

Contexte :

La part licence « fédérale » des licences et assurances n'est pas facturée aux ligues outre-mer. L'aide estimée s'élève à plus de 400K€.

Saison	GUY	MAR	GUA (*)	REU	MAY	NCA	PFR	WEF	SPM	Total
21-22	21 088,00 €	21 847,00 €	32 842,00 €	56 823,00 €	41 053,00 €	26 346,00 €	4 737,00 €	2 119,00 €	- €	206 855,00 €
22-23	35 406,50 €	48 691,20 €	60 972,90 €	80 004,80 €	52 857,20 €	23 445,20 €	7 127,90 €	1 409,90 €	- €	309 915,60 €
23-24	44 791,00 €	65 631,00 €	80 067,00 €	100 618,00 €	67 802,00 €	34 906,00 €	11 097,00 €	1 688,00 €	- €	406 600,00 €
24-25	42 896,00 €	63 535,00 €	81 448,00 €	102 944,00 €	63 961,00 €	30 325,00 €	9 485,00 €	967,00 €	- €	395 651,00 €
(*) dont CTBIN						Environ 23 € / licencié-e				

Proposition :

1. Assortir l'abandon de la part fédérale du produit des licences (Part fédérale du socle + Part fédérale de l'extension + Assurance) sur la saison 2026/2027 et suivantes à un contrat d'objectif avec les ligues ultra-marines (Mayotte, la Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française) et pour le Comité Territorial des Iles du Nord
2. Appliquer le même régime à la Ligue Corse : Abandon de la part fédérale du produit des licences (Part fédérale du socle + Part fédérale de l'extension + Assurance) sur la saison 2026/2027 et suivantes à un contrat d'objectif

Validation du Bureau Fédéral.

- 3.5.1.4. Commission RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)
 - 3.5.1.4.1. Validation des labels FFBB Citoyen (fin de l'instruction saison 2025/2026)

Nathalie MOREAU soumet au vote du Bureau Fédéral la validation des labels FFBB Citoyen, à l'issue de l'instruction de la saison 2025-2026. Le détail est consultable en **annexe 12**.

Validation du Bureau Fédéral.

4. Délégations – Informations

4.1. Délégation Clubs & Territoires

- 4.1.1. Informations générales (voir **annexe 13**)
 - 4.1.1.1. Commission Territoires
 - 4.1.1.1.1. Situation du Cantal et de la Creuse

Les deux co-présidents du Comité de la Creuse ont présenté leur démission, mais ils continuent d'assurer l'intérim afin de gérer les affaires courantes.

Une Assemblée Générale électorale sera organisée en octobre pour élire un nouveau comité directeur. Pour traverser cette période de transition, le comité bénéficiera de l'accompagnement de Luc VALETTE.

5. Questions diverses

Gérald NIVELON :

AG du Comité de l'Essonne (91) : a été sollicité lors de cette AG par un club sur le blocage des mutations de joueurs non à jour de leurs cotisations cette disposition étant en vigueur dans d'autres fédérations.

Une communication est à prévoir sur les licences gratuites pour les moins de 18 ans, en lien avec les services financiers.

Max BRESOLIN :

L'équipe de eBasket disputera cet après-midi le match pour la médaille de bronze.

Christian AUGER :

Situation préoccupante au Comité Départemental de Seine-Saint-Denis (93), marquée par un litige entre le Président actuel et l'ancienne Présidente.

Présent au Comité Directeur du CD le 29 juin à la demande du Conseil d'Honneur, il fait état de l'apparition de nouveaux problèmes.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le vendredi 28 août 2026.